

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

65^e séance tenue le 19 mai 2026 à 15 h 15

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Caroline Murray, présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Michael Korhonen, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 18)

Adrian Corbo – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 6)

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Patrick Lemieux – Citoyen

Mathieu Locas – Citoyen

François Faubert – Professionnel

Christine Prigent – Citoyenne

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressource interne

Pierre-Luc Caron – Chef de service, projets immobiliers, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)

ABSENCES :

Membres

Erica Leblanc-Deschâtelets – Citoyenne

Zohra Soufiani – Citoyenne

Garanké Bah – Citoyen

Séance huis clos

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 15 h 15.

2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

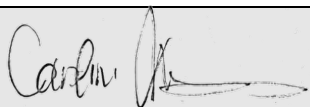
Personne ne s’est présenté à la période de questions du public.

4. Approbation du procès-verbal de la 64^e séance tenue le 20 avril 2026

Le procès-verbal de la 64^e séance tenue le 20 avril 2026 est approuvé par les membres.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

5. Signature du procès-verbal de la 64^e séance tenue le 20 avril 2026

Le procès-verbal de la 64^e séance tenue le 20 avril 2026 sera signé par la présidente.

6. Suivi du procès-verbal de la 64^e séance tenue le 20 avril 2026

Les suivis du procès-verbal de la 64^e séance tenue le 20 avril 2026 ont été effectués par courriel.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 15 juin 2026.

8. Patrimoine – Rénover un bâtiment commercial isolé – 815, rue Jacques-Cartier – District électoral de Pointe-Gatineau – Marc Carrière

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On note que le certificat de localisation présenté dans l'analyse de projet date de 2013, mais on croit que le bâtiment n'a pas été modifié depuis;
- Cependant, on remarque sur *Google Maps* qu'il semble y avoir une cheminée et un portique sur la façade latérale ouest qui ne sont pas indiqués sur le certificat de localisation, et qui n'apparaissent pas sur les élévations;
- Les plans pour l'ajout de fenêtres ont été déposés en lien avec le changement d'usage de l'immeuble;
- On demande plus de précisions sur les travaux à réaliser, ce qu'il adviendra de la cheminée et du portique, et si la corniche sera restaurée à l'endroit où se trouve la cheminée actuellement;
- On souhaite un meilleur alignement des nouvelles fenêtres avec l'existant, peut-être revoir leurs dimensions;
- On propose l'ajout d'une marquise au-dessus de la porte sur la façade latérale ouest.

R-CLP-2026-05-19/13

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à rénover un bâtiment commercial a été formulée pour la propriété située au 815, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont assujettis au Règlement numéro 914-96 constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont également assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 535-2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères d'acceptation des travaux du Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96;

CONSIDÉRANT QUE le vote est demandé, et que huit membres votent pour le projet, qu'un membre vote contre, et que trois membres sont absents;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96, un projet de rénovation visant l'ajout d'ouvertures au 815, rue Jacques-Cartier, comme illustré dans l'analyse de projet au document intitulé :

- Plan d'architecture – Landry architectes – 8 février 2010– 815, rue Jacques-Cartier.

RECOMMANDÉ À MAJORITÉ

9. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 37.